



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S puis de Mme Claudine MACHADO, membre du conseil d'administration le plus âgé, pour l'approbation du compte administratif 2024 de la commune.
Présents : 10	
Votants : 14	
Procurations : 4	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 31/03/2025	

Affichage en date du :

17/04/2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.

Présents : Mr ABEILHOU, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE

Absents : Mme BOSQ

Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Mr DALMONTI donne procuration à Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme MACHADO, Mr LEBRIS donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme DELCASSE donne procuration à Mme VARLIETTE

Secrétaire de Séance : Mme MACHADO

Objet : Approbation du Compte Administratif 2024 du CCAS

Les résultats de l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2024, compte administratif, sont conformes aux résultats du compte de gestion émis par le Service de Gestion Comptable Toulouse Couronne Est de Balma.

Le résultat de l'exercice 2024 du CCAS est exposé.

RESULTATS 2024	Section de fonctionnement
Dépenses	304 889.25

Recettes	274 100.73
Résultat 2024	- 30 788.52
Report N-1 (2023)	43 345.10
Résultat cumulé 2024	12 556.58

RESULTATS 2024	Section d'investissement
Dépenses	21 354.49
Recettes	27 243.28
Résultat 2024	5 888.79
Report N-1 (2023)	56 917.05
Résultat cumulé 2024	62 805.84

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et en l'absence de madame LANDES, sortie pour le vote du compte administratif et suppléé par Mme MACHADO, Vu le rapport de présentation du compte administratif 2024 du CCAS

- **APPROUVE** le compte administratif 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 14/04/2025

<u>Résultats du vote</u>
Pour : UNANIMITE
Contre : 0
Abstentions : 0

CCAS de Castelginest
Grand Place Général de Gaulle
31780 CASTELGINEST
Claudine MACHADO,
Membre du Conseil
D'Administration du CCAS



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 AVRIL 2025**

Table des matières

Le cadre général	3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024	4
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
1°) Les dépenses générales (Chapitre 011)	4
2°) Les dépenses de personnel (Chapitre 012)	4
3°) Les charges de gestion courante (Chapitre 65)	4
4°) Les charges financières (Chapitre 66)	5
5°) Les opérations d'ordre (Chapitre 042)	5
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
1°) Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70)	5
2°) Les dotations et participations (Chapitre 74)	6
3°) Les produits de gestion courante (Chapitre 75)	6
4°) Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77)	6
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7

Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Social de Castelginest.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le CCAS.

Il est le bilan financier du CCAS qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- La section d'investissement.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public. Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024

Recettes de fonctionnement	274 100,73 €
Dépenses de fonctionnement	304 889,25 €
Report	43 345,10 €
Résultat de l'exercice	12 556,58 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du CCAS, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales.

1°) Les dépenses générales (Chapitre 011)

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments (sociaux et d'urgence), à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance (véhicule et bâtiments) et prestations de services (les ateliers seniors, les conférences, les bourses au permis de conduire), les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies (colis de fin d'année), les taxes diverses.

Pour 2024, elles s'élèvent à 113 702,08 €.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	54 550,00	89 960,89	68 444,50	104 144,00	95 266,37	122 095,10
CA	48 221,79	79 255,77	34 152,18	94 467,09	58 457,39	113 702,08

2°) Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 152 000 €. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales. Elles sont refacturées par la commune annuellement dans le cadre de la mise à disposition du personnel depuis septembre 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024
BP	40 000	115 000	115 000	131 000	152 000
CA	40 000	111 600	112 936	131 000	152 000

3°) Les charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les aides et secours apportés aux administrés décidés par le Conseil d'Administration : aides aux vacances, aides aux activités sportives, aides aux voyages, secours d'urgence, prêts sociaux sur un an. Ces charges s'élèvent à 26 084,06 € en 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	36 173,00	34 000,00	34 000,00	35 338,68	24 900,00	26 400,00
CA	30 286,43	15 895,01	20 124,88	19 609,52	21 851,78	26 084,06

4°) Les charges financières (Chapitre 66)

Sans objet. Le CCAS ne contracte pas d'emprunt.

5°) Les opérations d'ordre (Chapitre 042)

Il s'agit pour une partie de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 12 159,72 €.

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles DE FONCTIONNEMENT

sens	Section	Chapitre	Total Prévu 2024	Réalisé 2024
D	F	002-Déficit N-1 report		
D	F	011 - Charges à caractère général	122 095,10	113 702,08
D	F	012 - Charges de personnel	152 000,00	152 000,00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 825,00	12 159,79
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	26 400,00	26 084,06
D	F	67 - Charges exceptionnelles	500,00	443,32
D	F	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	500,00	500,00
			314 320,10	304 889,25

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les dotations,
- Les produits des services,
- Les autres produits de gestion courante,
- Les produits exceptionnels.

1°) Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70)

Les recettes proviennent principalement des services suivants :

- * Les concessions de cimetières (part CCAS) ;
- * Les baux de fermage sur les parcelles du CCAS ;
- * Les prestations de services : ateliers seniors.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	6 800,00	9 300,00
CA	9 458,30	8 026,98	10 457,24	8 353,33	10 800,60	16 254,10

2°) Les dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations de la commune (subvention d'équilibre) et l'aide du département pour les logements d'urgence représentent :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	58 900	122 500	168 900	183 900	203 949,00	240 120
CA	58 917	122 517	168 917	183 917	209 949,21	240 120

3°) Les produits de gestion courante (Chapitre 75)

Le montant des loyers et des charges encaissés pour les logements sociaux s'élève à 17 161,63 € en 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	23 400,42	24 900,00	24 300,00	24 000,00	19 000,00	20 900,00
CA	23 913,04	24 207,41	21 826,44	21 711,26	18 219,07	17 161,63

4°) Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77)

Sans objet

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMPARAISON AVEC L'ANNEE 2023

sens	Section	Chapitre	Total Prévu 2024	Réalisé 2024
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent) N-1	43 345,10	43 345,10
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	565,00	565,00
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 300,00	16 254,10
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	240 210,00	240 120,00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	20 900,00	17 161,63
R	F	77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
			314 320,10	317 445,83

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024

Recettes d'investissement	27 243,28
Dépenses d'investissement	21 354,49
Résultat de l'exercice	5 888,79
Excédent d'investissement reporté	56 917,05
Excédent d'investissement à reporter au BP 2024	62 805,84

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS. Le montant des investissements réalisés en 2024 s'élève à 10 789,49 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres (excédent reporté), les recettes perçues liées aux projets d'investissement réalisés au budget N-2 (le Fonds de compensation de la TVA des investissements 2022) et les amortissements.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 84 160,33 €.

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2024 et les résultats de l'année précédente.
Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.
Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2025.

